

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 MAI 2022

Les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation écrite faite par le bureau, le lundi 23 mai 2022 à 18 heures dans la salle des actions éducatives de l'OPS.

L'assemblée est présidée par M. Martin MEYER, président, assisté de Mme Fabienne MASSON, secrétaire générale.

Allocution de bienvenue :

M. Martin MEYER, président de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents de leur participation à l'Assemblée Générale.

Il salue la présence de Mme Marie LINDEN, directrice générale de l'OPS et la remercie de sa participation à l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leurs noms et/ou aux noms de ceux des adhérents ayant établi un pouvoir.

Ladite feuille de présence permet de constater que 45 membres de l'association ayant acquitté leur cotisation pour la saison 2020/21 sont présents et 42 représentés par des pouvoirs réguliers, soit au total 87 personnes.

L'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'**ordre du jour** suivant, fixé dans la convocation :

1. Approbation du procès-verbal. de l'assemblée générale du 4 octobre 2021 (consultable sur notre site internet www.euterpe-ops.fr).
2. Rapport moral du président pour la saison 2021/2022 (Martin MEYER).
3. Rapport et compte-rendu du trésorier pour l'exercice 2021 et présentation du budget prévisionnel 2022 (Giusi PAJARDI).
4. Décharge au conseil d'administration.
5. Fixation des cotisations pour la saison 2022/2023
6. Les activités d'Euterpe pour la saison 2022/2023
7. Questions diverses.

1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 octobre 2021 :

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 octobre 2020, consultable sur le site internet de l'association (www.euterpe-ops.fr), est approuvé à l'unanimité.

2) Rapport d'activité du président pour la saison 2021/2022 (Martin MEYER) :

Le président donne lecture de son rapport moral pour l'exercice écoulé (document annexé au présent procès-verbal).

3) Rapport et compte-rendu de la trésorière pour l'exercice 2021 et budget prévisionnel 2022 :

Mme Giusi PAJARDI, trésorière, donne lecture de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (document annexé au présent procès-verbal) ainsi que du rapport de M. Claude PFAUWADEL, vérificateur aux comptes, daté du 6 mai 2022, qui indique que les comptes présentés sont réguliers et sincères.

Elle donne lecture des prévisions budgétaires pour l'exercice 2022.

La discussion sur ces deux rapports est déclarée ouverte. A l'issue de la discussion, le rapport d'activité du président et celui de la trésorière sont approuvés à l'unanimité.

4) Décharge au bureau :

Le président soumet alors au vote de l'Assemblée la résolution suivante :

"L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du président et le rapport financier de la trésorière, approuve ces rapports et donne quitus au bureau pour sa gestion de l'exercice 2021".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

5) Fixation des cotisations pour la saison 2022/23 (rappel) :

Pour la saison 2020/21, l'assemblée générale du 3 juin 2019 avait fixé les cotisations annuelles à 50 € pour les membres adhérents, 70 € pour l'adhésion couple et 10 € pour les étudiants.

En raison de la situation sanitaire, le bureau a pris l'initiative de ne pas appliquer immédiatement cette délibération et de maintenir pour la rentrée de septembre 2020 le montant des cotisations au niveau antérieur. Cette décision avait été ratifiée par l'assemblée du 15 octobre 2020.

Le bureau a reconduit cette mesure pour la présente saison 2021/22. Pour la saison 2022/23 (exercice 2022), l'AG du 4 octobre 2021 avait fixé les cotisations annuelles à 50 (cinquante) € pour les membres adhérents et 75 (soixante-quinze) € pour l'adhésion couple. Il propose à l'assemblée de confirmer ces mesures pour la prochaine saison 2022/23

Rappelons qu'est fiscalement déductible tout don dépassant ces montants; un formulaire Cerfa est délivré.

L'assemblée adopte, à l'unanimité, la proposition du bureau et confirme pour la saison 2022/23 (exercice 2022), le taux des cotisations annuelles à 50 (cinquante) € pour les membres adhérents et 75 (soixante-quinze) € pour l'adhésion couple.

6) Election d'un membre supplémentaire au bureau de l'association

Le bureau a enregistré la candidature de Mme Marie WIDERKEHR qui est élue à l'unanimité par l'assemblée.

7) Les activités d'Euterpe pour la saison 2022/2023 :

Le président et la secrétaire, Fabienne MASSON, donnent connaissance à l'Assemblée des activités projetées pour la saison 2022/2023, dont le détail sera communiqué après la présentation de la prochaine saison.

8) Divers :

Diverses questions sont abordées en fin de réunion à la demande de l'assemblée. Elles portent notamment sur les modalités d'abonnement, le confort de la salle et le fonctionnement du bar. Mme Marie LINDEN, directrice générale, y répond, tout en soulignant qu'elles relèvent pour partie de la société gestionnaire du PMC.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19h30.

Fait à Strasbourg, le 23 mai 2022.

le président :

la secrétaire générale :

signé : Martin MEYER

signé : Fabienne MASSON

Annexes :

- circulaire portant convocation de l'assemblée générale ordinaire
- rapport d'activité du président pour la saison 2021/22
- comptes de l'exercice 2021.